

Cette contribution concerne le sous-chapitre **3-3 Médias**

Il s'agit d'une contribution individuelle de :

Luc Alonso

Du Mouvement départemental du **Val de Marne**

Je propose d'insérer les 2 paragraphes supplémentaires qui suivent :

La mise en place de comités d'éthiques indépendants au sein de chaque chaîne audiovisuelle, qu'elle soit privée ou publique, sera garantie par la Loi. Ces comités veilleront au respect de la ligne éditoriale des chaînes et des règles déontologiques communément admises par la profession. Ces comités assureront le rôle de médiateur auprès des usagers.

Les sondages électoraux sont nécessaires à l'exercice démocratique. Pour autant, les dérives observées dans le cadre de l'affaire dites des « sondages de l'Elysée », doivent entraîner un contrôle accru du secteur par un organe de régulation. Une loi devra être votée pour étendre le domaine de compétence de la commission des sondages aux études d'opinion et de personnalité et la transformer en véritable autorité de contrôle indépendante, ce qu'elle n'est pas actuellement.